

ATTESTATION D'ASSURANCES

DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, AIAC Sud-Ouest, société de courtage d'assurances dont le siège social est situé 14 rue de Clichy 75009 Paris, certifions que la Fédération Française Sports pour Tous – 12 place Georges Pompidou, 93160 Noisy-le-Grand, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de la compagnie **MMA** sous le numéro **127.127.801**, ce tant pour son propre compte que pour celui de l'Association affiliée suivante :

TODOKAI FRANCE UNIVERSITE (ECOLE JAPONAISE DE KARATE SHOTOKAN)

dont le siège social est situé :

7 PLACE GIERA
83210 SOLLIES PONT

Le contrat, conforme aux articles L.321-1 à L.321-9 et D.321-1 à D.321-5 du Code du Sport, a pour objet de couvrir les Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités.

Il garantit notamment les dommages causés aux locaux mis à disposition temporairement.

Montant des garanties et franchises, y compris frais de défense :

Garantie	Montant	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels	15.250.000 € par sinistre et par an	
Dont		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	9.150.000 € par sinistre	néant
Dommages immatériels non consécutifs	1.525.000 € par sinistre et par an	1.525 € par sinistre

Cette attestation ne saurait entraîner les Assureurs au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère suivant le tableau des garanties ci-dessus. Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1er Septembre 2017 au 31 Août 2018.

Fait à Paris, le 28/02/2018.

AIAC Sud-Ouest
1, av. de Moherando
64200 BIARRITZ
TÉL : 05.59.23.14.27 – FAX : 05.59.23.15.67
www.aiac.fr
Siren : 513 392 118 RCS Paris
Orias : 09051522